

# LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES

## LIBRES MARIANNES

### REGARDS DE FEMMES

#### COMMUNIQUE

26 octobre 2022

#### Le Parlement Européen réagit à la mort de Mahsa Jina Amini

**Le Parlement de l'UE condamne la discrimination « systématique » des femmes en Iran et les responsabilités de la République Islamique d'Iran ; il demande de mettre un terme à la « discrimination systémique à l'encontre des femmes dans tous les domaines ».**

Le 6 octobre 2022, le Parlement Européen a adopté une « Résolution sur la mort de Mahsa Jina Amini et la répression des manifestants pour les droits des femmes en Iran » qui a suivi cet événement. ([2022/2849\(RSP\)](#))

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0352\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0352_FR.html);

La résolution avait été déposée au nom de quatre groupes sur les six composant le parlement : le *Parti PE* (LR en France), *Renew*, (partis de la majorité présidentielle en France), *Socialisme et Démocratie* (PS et Place publique en France) *The Left* (LFI en France). Cette résolution a été votée par ces mêmes groupes, sauf deux députés irlandais d'extrême gauche, inscrits au groupe *The left*,

Parmi les « considérants » justifiant les termes de la résolution, le Parlement a mis en exergue le **rôle d'initiatrices des femmes dans les mouvements de révolte** suite à la mort de Mahsa Amini et la reconnaissance de **la relation entre les violences extrêmes visant les femmes et l'obligation du port du voile instaurée par la République Islamique d'Iran** :

*§.B (...) ces manifestations sont nées de l'initiative de femmes réclamant des explications sur la mort de Mahsa Jina Amini et plaidant pour la fin des violences et de la discrimination à l'égard des femmes en Iran, en particulier de l'obligation de porter le voile; que les manifestations des femmes ont suscité la solidarité des hommes, ce qui a déclenché dans tout le pays un mouvement de protestation en faveur d'une réforme*

*§.G (...) le port obligatoire du hijab est devenu un instrument de répression des femmes, qui sont privées de leur liberté et de leurs droits en Iran; que les femmes qui*

*sont vues en public sans foulard sont fréquemment harcelées, emprisonnées, torturées, flagellées et même tuées pour avoir défié ces lois répressive »*

La résolution comprend vingt-quatre points portant notamment sur la condamnation de la mort de Mahsa Amini, la solidarité avec les « *jeunes femmes iraniennes qui dirigent les manifestations* », le « *soutien aux aspirations du peuple iranien* » et des exigences à l'égard du pouvoir en place pour que cesse la répression et que soient libérées les personnes arrêtées.

Parmi les formulations importantes à signaler on retiendra que **la discrimination à l'égard des femmes est qualifiée de « systématique » et « systémique »**:

*§ 8. « Condamne la discrimination systématique que la République islamique exerce à l'encontre des femmes et d'autres groupes vulnérables au moyen de lois et de règlements qui restreignent lourdement leurs libertés et leurs droits, notamment la loi dégradante relative au port du voile obligatoire et son application abusive, les graves restrictions des droits des femmes en matière de santé sexuelle et génésique, et les violations des droits politiques, sociaux, économiques, culturels et de la personne des femmes; demande aux autorités iraniennes d'abroger rapidement les lois qui imposent le port du voile obligatoire aux femmes et aux filles, de supprimer la « police des mœurs » ainsi que de mettre un terme à la discrimination systémique à l'encontre des femmes dans tous les domaines; »*

Il est important de relever que le Parlement européen établit un lien implicite entre les violences visant les femmes en Iran pour avoir mal porté le voile, et la dangerosité **des actions de lobbying d'ONG islamistes pour promouvoir le port du voile** :

*§23. »(...) se déclare préoccupé par le lobbying continu exercé auprès des institutions européennes par des associations islamistes réactionnaires, qui peut s'apparenter à une ingérence étrangère dans nos démocraties; »*

La résolution s'adresse explicitement à la fois aux instances européennes (l'Union et ses Etats membres) et aux Nations-Unies, en particulier à leur Conseil des droits de l'Homme.

*§ 17 « (...) demande au Conseil des droits de l'homme des Nations unies de mettre en place un mécanisme international d'investigation et d'imputabilité pour les violations des droits de l'homme commises par le gouvernement iranien ».*

**Ce texte doit nous servir de référence pour les démarches à entreprendre afin d'obtenir des Nations Unies que le régime d'apartheid sexuel imposé aux femmes par la République Islamique d'Iran à travers l'obligation du port du voile, soit qualifié de crime contre l'humanité, comme l'a été le régime d'apartheid racial d'Afrique du Sud.**

**La venue des prochains Jeux olympiques à Paris, où vont venir participer de nombreuses sportives obligées de porter le voile par leur pays d'origine, dont l'Iran, doit être l'occasion de s'appuyer sur la résolution du Parlement européen pour faire entendre cette revendication.**